

# Le palais Poelaert à la dérive



**Lettre du Benelux**  
Jean-Pierre Stroobants

Dans certains bureaux, il pleut sur les greffiers. Les corniches sont envahies par des plantes sauvages, voire de véritables arbres. On n'ose plus enlever un échafaudage scellé sur la façade il y a une trentaine d'années, de crainte qu'il n'emporte une partie des murs. Il y a quelques semaines, un gros bloc de pierre s'est détaché et s'est fracassé sur un parking en contrebas, heureusement vide en ce samedi matin. Le somptueux escalier extérieur de marbre blanc, qui mène à la cour d'assises, est le royaume des pigeons et de quelques SDF qui y passent la nuit.

Le palais de justice de Bruxelles semble être une parabole de la Belgique : menacé de déclin, en attente de réflexion, une beauté en péril. La grosse pierre, potentiel-

lement mortelle, est aujourd'hui cernée par des barrières Nadar en attendant que quelqu'un s'occupe de cette autre « affaire courante »...

Le palais, au cœur de la capitale belge, est pourtant un extraordinaire exemple de cette architecture dite « babylonienne » du XIX<sup>e</sup> siècle. Voulu par le roi Léopold II, il fut confié à l'architecte Joseph Poelaert, rendu, dit-on, à demi-fou par son projet : ils s'étripait avec, les ingénieurs, auxquels il refusait de confier ses plans.

On manque de qualificatifs pour décrire cette œuvre, mais on peut la résumer en quelques chiffres : 26 000 m<sup>2</sup>, un kilomètre de façade, une coupole qui culmine à 30 mètres de haut. Le bâtiment, édifié autour d'une armature métallique, compte trente entrées. Son hall, la salle

des pas perdus, est plus vaste qu'un hall de gare. Dans ses sous-sols on trouve, sur trois niveaux, toutes les pièces à conviction, tous les objets saisis, toutes les archives et tous les actes d'état civil des dernières décennies.

Les employés qui vivent dans cet étrange univers disent redouter qu'un jour quelque un s'empare des armes... et des explosifs qu'il recèle. D'autres disent « *ser-tir l'égoût* » quand ils rentrent chez eux, tant le lieu est insalubre. D'autres encore affirment qu'en été ils sont dévorés par de drôles d'insectes.

Aux étages, où sont regroupés une trentaine de services, tribunaux et cours, dont les plus importantes du royaume, ce sont d'autres maux qui rongent. Le cadre des juges n'est pas rempli, mais les magistrats doivent affronter quelque 800 000 dossiers. La cour d'appel fixe les affaires à 2014, le tribunal de 1<sup>re</sup> instance est « *à la dérive* », selon Jean-Pierre Buyle, avocat et bâtonnier du barreau francophone.

Pendant ce temps, alors qu'il est impossible de communiquer par courriel avec un greffe, le monde politique débat de... la régionalisation de la justice. Si ce projet se concrétise un jour, un couple francophone vivrait dans une commune flamande à 10 kilomètres de Bruxelles ne pourra plus divorcer en français. Dans la capitale bilingue, les règles de procédure pourraient être différentes au sein du même palais en fonction du « sexe linguistique » des personnes. Et tout le monde ignore comment on jugerait une bande criminelle

comportant à la fois des Flamands et des francophones...

Ailleurs, le palais de Poelaert serait sans doute bichonné et livré en pâture à des hordes de touristes, façon Reichstag. En Belgique, il est vu comme une hérésie, un souci supplémentaire, un objet de querelles entre les communautés linguistiques. Il n'a plus été rénové depuis cinquante ans, et le monde politique, divisé, ne sait que faire de ce mammoth, qu'il a laissé déperir. Stefaan De Clerck, l'actuel ministre (démocrate-chrétien et néerlandophone) de la justice, aurait demandé au président (socialiste et francophone) de la région de Bruxelles s'il n'en voulait

**Les avocats ont organisé des journées portes ouvertes pour que l'œuvre monumentale de la place Poelaert soit rénovée**

pas. Horreur !... Bruxelles n'a pas un seul vaillant grâce, entre autres, à la pingrerie de la Flandre, qui lui refuse les moyens d'assumer ses fonctions de capitale...

Comme, en Belgique, tout finit par des commissions, l'une d'entre elles a des lors eu l'idée de lancer, à la faveur de la récente présidence « tournante » de l'UE, un vaste concours. Que faire du palais ? Un musée, une patinoire, un cir-

que, ont répondu une certaine d'auteurs. Un prix sera bientôt décerné, et les « meilleurs » projets exposés au Palais... des beaux-arts. Personne n'imaginerait toutefois que le gouvernement en retiendra un seul. Il hésite, en fait, entre deux scénarios pour le palais Poelaert : « Tout, sauf la justice » ou « La justice, mais en partie seulement ». « *Impossible !* », affirme M. Buyle. « *Si ce bâtiment ne reste pas un palais dévoué entièrement à la justice, je pense qu'il vaut mieux le détruire.* » Les barreaux francophone et néerlandophone de la ville, sont unis pour défendre cette idée et faire revenir dans « leur » palais une série de tribunaux et de services qui l'ont déjà déserté pour des bâtiments voisins aux allures d'hôpitaux meublés par Ikea.

Les avocats ont organisé des journées portes ouvertes et mobilisé pour que l'œuvre monumentale de la place Poelaert soit rénovée. L'un de leurs meilleurs supporters est, étonnamment, l'abbé Jacques Van der Biest, dit « le curé des Marolles ». C'est au-dessus de ce quartier très populaire, véritable cœur historique de la ville, que Léopold II avait voulu ins-taller le palais de justice, histoire d'impressionner le petit peuple. Le jour de l'inauguration, les aเลนours furent totalement saccagés. Un siècle et demi plus tard, le petit peuple est devenu le premier défenseur de ce lieu qu'il n'est pas le seul à trouver magique. ■

stroobants@lemonde.fr